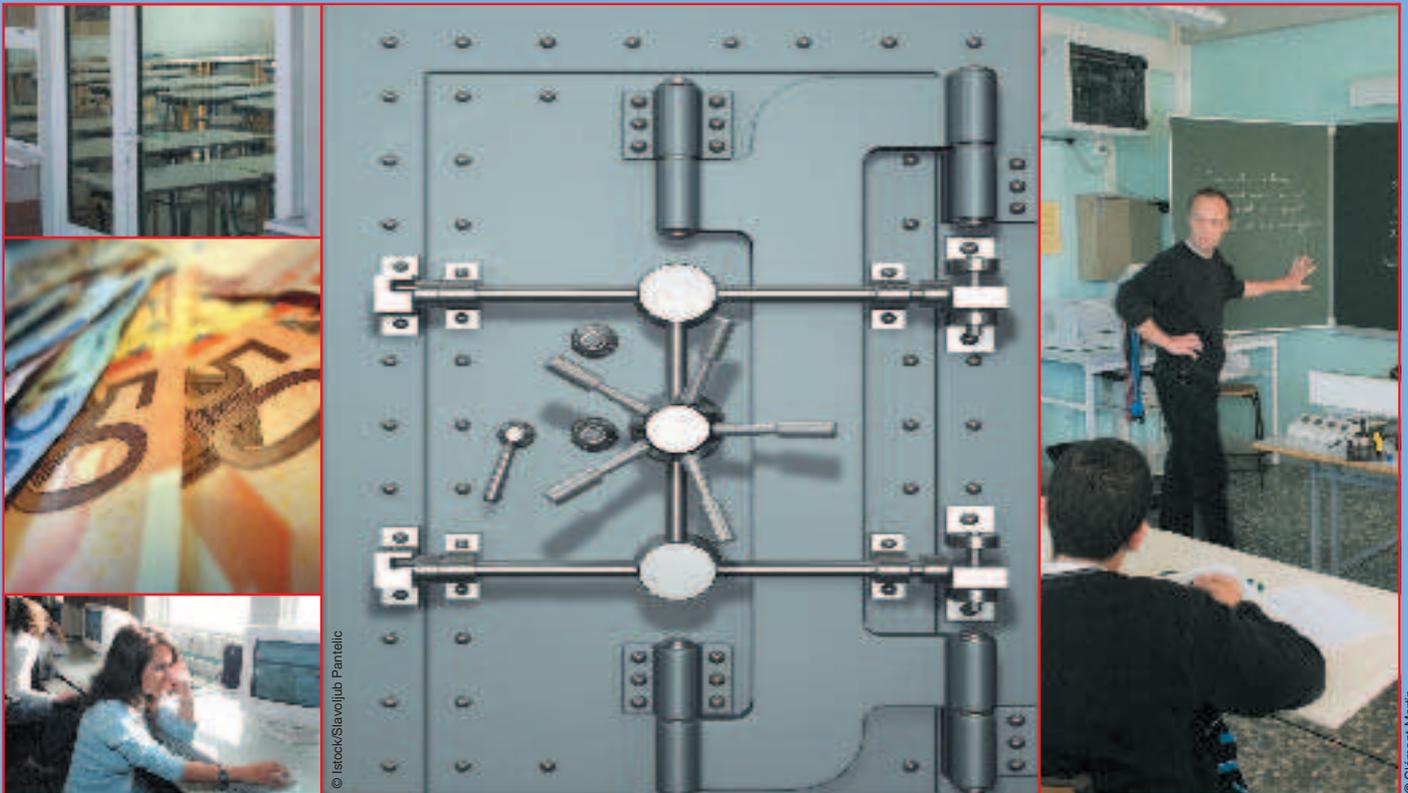


DOSSIER

Audits collèges et lycées

Quand Bercy réforme l'école



Dossier coordonné par T. Reygades ; avec F. Belin, M. Daune, R. Hubert, S. Nony, M. Olivain, G. Ortusi, D. Rallet, D. Robin.

Deux nouveaux audits, qui portent sur l'organisation des enseignements au collège et au lycée, ont été rendus publics le 17 octobre par le ministre du Budget, Jean-François Copé. Cette politique d'audits, diligentée par le ministère de l'Économie et des Finances, touche tous les ministères. Développée en parallèle de la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), elle couvre de larges champs, de l'« Aide Médicale de L'État » pour le ministère de la Santé à la « Maîtrise des frais de justice : les empreintes génétiques » pour celui de la justice, et bien d'autres. (voir www.audits.performancepublique.gouv.fr).

Ces audits s'inscrivent donc, sous couvert de « modernisation de l'État », dans le cadre d'une recherche systématique de réduction de la dépense publique, quitte à restreindre de manière considérable les missions de services publics exercées par l'État. Faisant éclater les grilles horaires actuelles du collège et du lycée général et technologique, ces deux audits visent à y bouleverser

l'enseignement, dans le droit fil de la loi Fillon et au-delà : recentrage sur les « fondamentaux », accent sur les compétences, individualisation des parcours scolaires, développement de l'apprentissage, autonomie accrue des établissements...

Répondant à la commande passée, les rapports de ces audits annoncent clairement de nouvelles suppressions massives d'emplois dans le second degré et une redéfinition des métiers de l'éducation.

Ces rapports ne sont pas destinés à être enterrés aussi vite que parus car l'administration de l'Éducation nationale a déjà annoncé qu'elle se mettait en ordre de bataille pour « mettre en œuvre les conclusions » de ces audits, comme elle a su le faire récemment au sujet des décharges statutaires.

Ce dossier a pour objectif de préciser les contenus de ces textes, de les analyser en les replaçant dans le contexte politique et économique, et d'étudier les conséquences possibles ou recherchées de leur application.

Responsabilités

Qui pilote l'Éducation nationale et comment ?



Les audits qui se multiplient, en particulier concernant l'Éducation nationale, ont une première caractéristique significative : ils sont pilotés par le ministère des Finances. C'est d'ailleurs sur le site de ce ministère qu'ils sont dévoilés. Ils sont présentés comme des audits de « modernisation » mais l'objectif premier est clair : faire des économies budgétaires. Ainsi au-delà de toute réflexion sur les objectifs du système éducatif, la préoccupation première est de réduire les dépenses d'éducation, singulièrement dans le second degré.

Le débat sur les objectifs de l'Éducation nationale dans notre pays devient second. Le choix, *a priori*, fait dans ces audits de réaliser des économies budgétaires induit des logiques

qui, de fait, s'imposent, dès lors que les conclusions de ces audits sont mises en œuvre. Ainsi la politique éducative de notre pays est désormais déportée à Bercy. Il ne s'agit plus de disposer d'outils permettant une évaluation du système éducatif, une mise à plat et un examen de l'ensemble des paramètres, mais bien d'un procès fait au second degré sous le seul angle des coûts.

Le ministère de l'Éducation nationale a alors beau jeu de mettre en œuvre tout ou partie de ces conclusions émises par une poignée de penseurs éclairés. C'est ce qui s'est passé concernant les décharges de service des enseignants du second degré, audit qui conduit le ministère à vouloir réduire de 10 % le nombre de décharges statutaires à la rentrée 2007. Car ces audits ont une seconde caractéristique : ils sont l'œuvre d'un groupe d'experts qui ne s'embarrassent pas à faire largement participer les acteurs du système éducatif à leur réflexion. Les besoins éducatifs de notre pays, le bilan honnête des évolutions du système éducatif ces 20 dernières années, les efforts fait par les personnels pour s'adapter à une population scolaire élar-

Pour le SGEN, certaines des propositions de l'audit « méritent d'être précisées et débattues, et d'autres [sont] plus discutables ». Mais il faut « inverser la logique », avance le SGEN qui refuse que la logique budgétaire soit « l'entrée déterminante » pour engager une réforme dans le système éducatif. « Ce sont les missions que la société assigne à son système éducatif qui doivent permettre de déterminer les transformations nécessaires. » 20/10/2006.

gie ne sont pas au cœur de leur réflexion. Le SNES continue de demander un débat sur la politique d'éducation dans notre pays, incluant le choix d'objectifs qui doivent être tranchés démocratiquement. Nous ne croyons pas que ce soit à travers des audits rédigés par des technocrates du ministère des Finances assistés par quelques hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, que pourront se construire les objectifs de notre pays en matière d'Éducation, quand, de surcroît, cet exercice n'est guidé que par le seul souci d'économie. ■

Le SNCL-FAEN s'oppose à la suppression des derniers « repères de stabilité » que représenteraient les grilles horaires hebdomadaires et les classes fixes pour les adolescents : « la réduction sensible du nombre des heures d'enseignement porterait atteinte au niveau des élèves », analyse l'organisation syndicale qui craint la disparition de travaux pratiques dans les disciplines expérimentales. « La suppression des groupes de moins de 15 élèves dans les langues vivantes frapperait très durement les langues déjà les moins enseignées ». 20/10/2006.

Choix

Le budget contre l'investissement scolaire

Selon le dictionnaire d'économie et de sciences sociales Nathan (édition 2006), un audit est une « enquête d'évaluation des comptes, des méthodes et des procédures de gestion au sein d'une entreprise, ou de



toute autre institution, afin de garantir à leurs destinataires la régularité et la sincérité des informations qui leur sont transmises ». Autrement dit, même s'il est légitime que le ministère de l'Économie et des Finances, commanditaire de ces audits, vérifie que l'argent public est bien dépensé, cela n'a rien à voir avec l'injonction de faire mieux avec moins. Si l'Éducation nationale, comme toute autre administration, doit être soumise à une contrainte de budget, une autre démarche, indissociable, est indispensable : déterminer les moyens pédagogiques nécessaires à la mission que lui a confiée la Nation : la réussite scolaire des jeunes. Raisonner à l'inverse conduirait à un pilotage de l'École par le budget. Le problème c'est qu'on risque de

provoquer un effet contraire à celui tant désiré par notre grand argentier car le pilotage par le budget s'inscrit toujours dans le court terme. Prenons deux exemples, suggérés par ces audits : s'il ne fait pas de doute que la remise en cause des travaux en petits groupes (travaux dirigés) conduira à une diminution sen-

« L'état des lieux [...] est exact », déclare Gilles de Robien jeudi 19 octobre 2006 sur RTL. « C'est vrai qu'on redouble trop en France », « On redoublera moins parce que c'est un traumatisme pour tout le monde le redoublement, c'est un traumatisme pour l'élève, pour les parents, et ça coûte très cher ».

Alors que l'audit propose de rénover « sans plus attendre » les séries technologiques, ce qui permettrait d'économiser de 5 % à 10 % de l'horaire total d'enseignement dans certaines de ces séries, le ministère de l'Éducation nationale assure que le processus est « déjà bien engagé ».

sible des horaires et donc à des économies immédiates, qu'en sera-t-il dans quelques années quand les élèves maîtriseront beaucoup moins les savoir-faire propres aux disciplines concernées ? Faudra-t-il à ce moment accepter davantage de redoublements (très onéreux), mettre en place des processus d'aide individualisée, souvent moins efficaces ? Pour éviter de mettre à mal les finances de l'État, faudra-t-il opérer un transfert vers les collectivités territoriales qui prendront en charge ce coût avec une augmentation de la pression fiscale locale et le risque d'aller vers le démantèlement de l'EN ? Faudra-t-il laisser les familles l'assumer elles-mêmes et les ren-

voyer devant les marchands de soutien scolaire, avec toutes les inégalités que cela suppose ? Le budget de l'Éducation nationale aura baissé mais pas la dépense d'éducation ! Une nuance de taille qui échappe à bon nombre de commentateurs.

On peut faire le même raisonnement avec la remise en cause de la diversification en lycée. C'est en partie elle qui a permis d'assurer le doublement du taux d'accès au bac (en



« Les conclusions des deux audits sur les grilles horaires d'enseignement visent clairement à justifier *a posteriori* des suppressions d'emplois déjà décidées pour 2007 et à en légitimer d'autres à venir pour les années suivantes », estime le SNES-FSU le 17 octobre.

15 ans). Il ne fait pas de doute, là non plus, que la disparition de certaines options permettra d'économiser des « heures » à court terme. Mais cela risque de se payer plus tard par des réorientations difficiles et coûteuses, et par un recul de cette démocratisation dont le coût lui n'est pas chiffré par les experts ! Il serait facile de lister l'essentiel des propositions des audits et de conduire le même raisonnement : le court terme imposant des économies budgétaires est systématiquement privilégié par rapport à l'investissement éducatif. À croire qu'en haut lieu on ait repris le vieil adage d'un célèbre économiste : « ne raisonnons pas à long terme car, à long terme, nous serons morts » ! ■

Les Langues Vivantes

Le modèle pour déréglementer ?

Les propositions concernant les langues vivantes dans les deux rapports, dessinent un ensemble cohérent qui préfigure ce que pourrait devenir l'Éducation nationale si les réformes préconisées voyaient le jour :

La Société des agrégés a dénoncé, le jeudi 19 octobre 2006, « l'emprise de Bercy sur la rue de Grenelle », Pour l'association, la « composition même des missions d'audit », est bien « la preuve que ces missions avaient des objectifs budgétaires plus que pédagogiques ».

« Pour ce qui est des langues vivantes, le système ne peut plus supporter la charge budgétaire de structures inférieures à 15 élèves... En appliquant le principe selon lequel les structures de langues vivantes ne devraient pas être inférieures à 15 élèves et viser 20 élèves en moyenne, une économie supérieure à 3000 ETP pourrait être réalisée. » (*rapport lycée*)

« Le plan de modernisation de l'apprentissage des langues vivantes est particulièrement intéressant et prometteur dans le sens où il introduit un référentiel européen partagé..., un mécanisme d'évaluation externe à travers la certification et de nouveaux modes d'apprentissage... et l'organisation de l'enseignement en groupes de compétences » (*rapport collège*). « La mission propose donc de mettre en place une dotation fusionnée d'horaires de

langues vivantes, par cycle voire entre les cycles... les concepts de langue vivante 1 et 2 ne doivent en effet plus être structurants. Si un établissement souhaite enseigner deux langues vivantes de front à partir du cycle d'initiation, quitte à augmenter le taux de remplissage de ses divisions, il assumera son choix... et sera évalué sur ses résultats par l'institution et ses usagers.

En revanche, il ne paraît pas réaliste de rendre obligatoire dès 2007 l'apprentissage d'une seconde langue vivante pour l'ensemble des collégiens en Cinquième : la ressource enseignante n'est pas recrutée, les supports budgétaires n'existent pas, et une priorité doit être donnée à la réussite de la mise en place de la certification européenne sur la première langue. » (*rapport collège*)

« Se posera en outre [la question] du lien entre certification et baccalauréat. Les deux référentiels peuvent-ils coexister ? Sont-ils superposables ? L'un ne risque-t-il pas de l'emporter sur l'autre ? Faut-il davantage les faire

correspondre, au-delà du tableau à géométrie variable placé en exergue d'un programme tout récemment rénové ? » (*rapport lycée*). Les objectifs sont clairs : la carte des langues doit être rationalisée pour éviter les groupes inférieurs à 10 (en collège) et 15 élèves (en lycée), l'enseignement doit être organisé autour de compétences dont la certification est externalisable, les notions de classes, séries, LV1, LV2... sont abandonnées, la nature même du baccalauréat est remise en cause... ■



Le ministère de l'Éducation nationale, et plus particulièrement la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) et le secrétariat général, constate que le rapport d'audit rejoint son analyse « quant aux marges de progrès en matière de performance et d'équité dans les établissements du second cycle ». Cependant, la proposition relative au plan de rénovation des langues vivantes qui consiste à financer le nouveau besoin par la suppression des groupes de moins de quinze élèves, « risquerait de conduire à la disparition de l'enseignement de toutes les langues », à l'exception de l'anglais et de l'espagnol, « Les engagements internationaux qu'a pris la France pour favoriser la diversité linguistique (par exemple avec l'Allemagne) semblent peu compatibles avec une telle mesure ».

Que disent les audits ?

Pointant des faiblesses que le SNES ne cesse de mettre en évidence depuis des années (stagnation des sorties sans qualification et des taux d'accès au bac, taux de redoublement trop élevé...), les rapporteurs des deux audits inscrivent leurs propositions à la fois dans le droit fil de la loi Fillon (socle commun, conseil pédagogique, groupes de compétences en LV, déréglementations via les expérimentations ...) et dans le cadre de la prétendue nécessité de poursuivre, en l'amplifiant, la saignée budgétaire dont fait l'objet le second degré depuis quelques années.

Leurs recommandations visent à renforcer le pilotage du système éducatif par la « performance » et la contractualisation (en lien avec les objectifs de résultats assignés aux académies et aux établissements), à amputer les horaires des élèves, à faire voler en éclat la notion de grille hebdomadaire disciplinaire, à imposer une définition locale d'une partie non négligeable des enseignements (jusqu'à 20 %), à supprimer les dédoublements au profit d'une individualisation des parcours scolaires. Derrière la globalisation des moyens et l'annualisation des horaires, se dessinent une réduction drastique de l'offre de formation et une mise en concurrence plus marquée des établissements. Au lieu de relancer la démocratisation aujourd'hui en panne, ces propositions accentueraient les faiblesses et la polarisation sociale déjà forte du système éducatif. Loin de viser la réussite de tous les jeunes, il s'agit en fait d'organiser une école plus inégalitaire aux fonctions de tri social renforcées.

Collège : des horaires abandonnés au local

Horaires des élèves

Avec 830 à 940 heures par an selon les âges, les horaires des collégiens sont considérés comme plutôt stables et seulement « un peu au-dessus de la moyenne » européenne (respectivement 804 heures et 884 heures). La présentation de quelques systèmes éducatifs européens en Annexe V montre d'ailleurs que les comparaisons ne sont pas aisées tant les organisations des enseignements diffèrent d'un pays à l'autre, et que certains pays comme l'Autriche (1170 heures), la Finlande (1083 heures), l'Espagne (1015 heures) consacrent finalement des volumes horaires globaux plus importants que la France...

Une nouvelle organisation des enseignements

Proposition phare de l'audit collège, la suppression des grilles horaires hebdomadaires (jugées trop « rigides ») au profit d'un référentiel annuel aurait des conséquences dramatiques à la fois sur l'organisation des enseignements et le service des personnels. Amorcé dès la rentrée 2007 « par les équipes qui souhaitent prendre le risque du changement » (sic) dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article 34 de la loi Fillon, l'assouplissement des obligations horaires serait généralisé « après la rénovation du brevet et la stabilisation des objectifs fixés par le socle commun... » (prévues pour la session 2008).

Le référentiel préconisé (cf. ci-contre) fixe pour chaque enseignement une base horaire par cycle qui correspond à environ 80 % des horaires actuels (calculés sur 36 semaines) afin de « libérer 20 % des moyens horaires pour les affecter à la réalisation des objectifs de progrès des collèges » (proposition

n° 5). On note au passage que les horaires sont globalisés sur deux années au cycle central, que le travail en groupes allégés en SVT et technologie en Sixième n'est plus garanti, que la référence aux arts plastiques et à l'éducation musicale disparaît au profit du champ disciplinaire « enseignements artistiques », et que le faible volume dévolu aux options obligerait les collèges à faire des choix risquant d'être socialement marqués (latin et grec dans certains, découverte professionnelle dans d'autres ?).

Avec des horaires obligatoires réduits, l'objectif est de viser l'acquisition du seul socle commun tandis que la dotation non affectée permettrait d'« adapter l'offre de formation aux divers profils, aspirations et ambitions des élèves » (PPRE pour les uns, accès à des apprentissages plus ambitieux que le socle pour les autres...). Il s'agit donc bien de renforcer l'individualisation des parcours au sein d'un collège à la carte où tous les élèves ne seraient pas traités à la même enseigne. La mise en concurrence des collèges selon la po-

pulation scolarisée ou les ressources enseignantes disponibles accentuerait la polarisation sociale, déjà forte, amplifiant les contournements de la carte scolaire et les phénomènes de ségrégation sociale.

Le pilotage par la performance

Bien que l'ensemble du rapport mette en avant la nécessité de donner une plus grande autonomie pédagogique aux établissements,



Proposition de référentiel horaire national

	Cycle d'initiation	Cycle central	Cycles d'orientation
Français	145 heures	250 heures	120 heures
Mathématiques	130 heures	230 heures	115 heures
Langues vivantes	130 heures	280 heures	175 heures
Histoire-géographie	95 heures	190 heures	105 heures
Sciences de la vie et de la terre	45 heures	100 heures	45 heures
Physique-chimie		100 heures	60 heures
Technologie	45 heures	100 heures	60 heures
Enseignements artistiques	60 heures	120 heures	60 heures
Éducation physique et sportive	130 heures	180 heures	90 heures
Options		100 heures	90 heures
Dotation non affectée	200 heures	400 heures	200 heures



celle-ci serait en fait très encadrée par la contractualisation et les « objectifs de progrès » assignés à chaque collègue en fonction de ses performances. L'établissement qui privilégierait la réduction des effectifs des classes ou les dédoublements n'aurait par exemple aucune chance de voir son projet validé par les autorités académiques (car elles en contestent l'efficacité pédagogique) et ne recevrait pas les moyens escomptés. Le rapport prévoyant « un système d'incitations symboliques ou matérielles, voire de sanctions », tout porte à croire que les collèges qui n'inscriront pas leur projet dans le cadre des injonctions institutionnelles (ou qui n'atteindront pas les objectifs assignés) verront même leur dotation baisser.

Quant à la politique d'éducation prioritaire,

curieusement absente de ce rapport, tout semble indiquer que les collèges concernés ne recevraient pas plus de moyens que les autres et que tout se jouerait dans l'utilisation différenciée des 20 % de moyens non affectés !

L'annualisation des services

Même si les rapporteurs s'en défendent ([il] « n'est pas incompatible avec le maintien des conditions hebdomadaires de travail des enseignants »), on voit mal comment le référentiel globalisé sur une année, voire deux, ne conduirait pas à une annualisation des services des enseignants... car il vise juste-

ment à remettre en cause les « trois rigidités fortes » qu'incarne la grille horaire hebdomadaire disciplinaire : « celle de l'administration centrale, celle des disciplines et celle des obligations réglementaires de service des enseignants » et à « neutraliser l'impact des jours fériés, des ponts et autres jours chômés aujourd'hui perdus pour les élèves ». Les rapporteurs appelant à une réduction de la masse salariale des personnels, on peut aussi s'interroger sur le statut des personnels qui prendront en charge tout ou partie des moyens non fléchés (recours aux assistants pédagogiques, par exemple, pour réaliser des économies). ■

Évaluation des compétences des collégiens

En se fondant à la fois sur les évaluations internationales et des indicateurs nationaux, le rapport dresse un bilan plus positif et équilibré que ne l'a laissé entendre la presse. Ne pouvant stigmatiser ces résultats, les rapporteurs ne focalisent pas sur la moyenne des pays de l'OCDE (au-dessus de laquelle la France se situe la plupart du temps) mais sur des « résultats en deçà des pays les plus efficaces », ce qui n'est pas la même chose !

L'audit pointe cependant plusieurs faiblesses incontestables : des disparités fortes entre élèves « à l'heure » et élèves ayant redoublé ; des résultats insuffisants en LV et un nombre faible d'élèves en difficulté en Sixième qui obtiennent le bac (12,1 %).

Lycées : un dossier à charge

Conçu comme un dossier à charge contre le lycée, le rapport est très déséquilibré dans ses constats. Relevant les faiblesses réelles, il évite soigneusement de rappeler les progrès réalisés depuis 15 ans et n'interroge pas vraiment la situation actuelle à la lumière du défi que le second degré devait relever.

Dans le droit fil de la loi Fillon pour l'école, les choix des rapporteurs sont guidés par l'idée que les difficultés proviennent essentiellement des personnels qui n'auraient pas su trouver les bonnes méthodes pédagogiques, continueraient de ne penser qu'en terme de contenus disciplinaires et ne prendraient pas

suffisamment d'élèves en charge. S'en suivent des propositions organisées autour de trois axes : remise en cause de la diversification et de l'offre de formation, diminution du nombre d'heures de cours par ailleurs annualisées et transformation des modalités d'évaluation, privilégiant la vérification de « compétences » et remettant en cause la nature du baccalauréat. Pour le SNES, après une première étape de démocratisation qui a permis d'amener 63 % d'une génération au niveau bac et de combler une grande partie du retard pour les qualifications au niveau III, le lycée se doit de trouver les moyens d'une relance de cette démocratisation. Pour cela il ne suffit pas d'interroger seulement les coûts, mais bien aussi de déterminer ce qui fait encore résistance à un accès plus large et plus équilibré socialement aux savoirs et aux qualifications.

Proposition n° 8 : plafonner l'horaire annuel de classe du lycéen

	Rentrée 2007	Rentrée 2008	Rentrée 2009
Seconde générale et technologique	900 heures		
Premières et Terminales générales		950 heures	
Premières et Terminales technologiques			1100 heures

Nombre d'heures d'enseignement au lycée sur une base annuelle, année scolaire 2004-2005

	Moyenne observée FR	Maximum théorique FR
Seconde générale et technologique	1044 heures	1188 heures
Première S	1062 heures	1386 heures
Première ES	1055 heures	1242 heures
Première L	1008 heures	1260 heures
Terminale S	1051 heures	1386 heures
Terminale ES	983 heures	1170 heures
Terminale L	1026 heures	1386 heures
Cycle Terminale STG	1042 heures	1224 heures
Cycle Terminale STI	1253 heures	1431 heures
Cycle Terminale SMS	1123 heures	1296 heures
Cycle Terminale STL	1242 heures	1386 heures

Sources : Repères et références statistiques, édition 2005, ministère de l'Éducation nationale : base Eurydice données 2003 : OCDE Regards sur l'Éducation édition 2003.

Les horaires élèves : trop lourds ou mal répartis ?

Constatant qu'un lycéen consacre 45 heures par semaine à ses activités scolaires, le rapport préconise une annualisation des horaires et leur plafonnement accompagné de seuils minimaux annuels par discipline permettant de dégager 15 à 20 % du total à disposition « des équipes déconcentrées (EPLÉ ou académies) pour répondre aux besoins des élèves et donner un sens aux projets d'établissements ». Parallèlement, considérant que les dédoublements qualifiés de ▶▶▶

►►► « systématiques » n'ont pas d'effet avéré sur les performances des élèves, il propose de « réorienter les moyens consacrés à tout ou partie des dédoublements de classe systématiques en faveur de mesures de soutien personnalisé des élèves ». En dernier lieu, pour retrouver 36 semaines effectives d'enseignement il propose de mettre en œuvre les préconisations de l'audit de décembre 2005 sur la réforme de l'organisation des examens.

Pour le SNES il est intéressant de considérer l'ensemble des activités scolaires d'un lycéen. Le travail personnel est un élément déterminant dans la réussite individuelle des élèves et nous souscrivons à l'idée que la lutte contre les inégalités sociales impose au service public d'offrir les conditions matérielles et pédagogiques pour l'assurer. Cependant, ce problème ne peut être traité uniquement sous l'angle financier. Il nécessite une véritable réflexion sur les articulations entre les activités du cours et le travail personnel. L'expérience

montre qu'une réduction du temps consacré aux activités avec l'enseignant induit une augmentation de celui consacré au travail personnel. Nous ne pouvons cautionner l'idée que le recentrage du cours sur des activités en classe entière consacrée à ce que l'on pourrait appeler « la transmission des savoirs » pourrait être compensé par des formes de « cours particuliers » organisés dans l'établissement.



© istock/kaivy

Les évolutions de nos métiers et de nos pratiques sont à l'opposé de cette conception passéiste !

La Seconde GT : de vieilles recettes

Le constat que la classe de Seconde GT concentre les difficultés est établi depuis longtemps et déjà le rapport qui devait être annexé à la loi Fillon traçait des pistes que nous avons combattues. Certaines reviennent dans les conclusions de l'audit : réduire le choix d'enseignement de détermination à un seul (en intégrant la LV2 dans les enseignements obligatoires mais en globalisant les horaires avec la LV1 !), réduire le nombre d'enseignements de détermination...

En revanche, rien n'est dit sur la lourdeur des effectifs particulièrement importante et pénalisante à ce niveau...

L'échec qui se révèle en Seconde est un problème central qui mériterait un autre traitement que l'individualisation et le renvoi à des rattrapages en Première sur des « crédits d'heures » alloués

aux élèves pour limiter les redoublements. On sait bien, par ailleurs, ce que deviennent à court terme toutes les heures non inscrites dans un référentiel national prescriptif !

Si certains enseignements de détermination jouent parfois un rôle ségrégatif et sont des outils de stratégies individuelles de contournement, la réduction de leur nombre associée à une diversification ne concernant plus que

Exemple d'un référentiel horaire de la classe de Seconde générale et technologique (rentrée 2007)

Français	100 heures
Histoire et géographie	80 heures
2 langues vivantes	140 heures
Mathématiques	100 heures
Sciences physiques	70 heures
Sciences de la vie et de la Terre	40 heures
ECJS	10 heures
EPS	70 heures
1 option de détermination	70 heures
1 option facultative	70 heures
Sous-total	750 heures
Total	900 heures

« Le chef d'établissement et son équipe pédagogique peuvent décider de ne pas proposer d'option facultative et récupérer les 70 heures pour renforcer les enseignements communs. Ils disposent en outre, de 150 heures non affectées (900 heures moins 750 heures) qu'ils peuvent allouer librement entre les disciplines obligatoires (heure de classe, dédoublement, renforcement), optionnelles ou à des dispositifs pédagogiques personnalisés. » (audit lycée).

70 heures annuelles, risque bien d'augmenter encore la fonction de tri social de cette classe. Le rétablissement de l'évaluation nationale en début d'année peut être intéressant si elle s'ancre sur de véritables dispositifs de remédiation et non si sa finalité est de permettre « de mieux apprécier la valeur ajoutée apportée par les équipes pédagogiques à leurs élèves en fin de cycle ». ■

Le second degré coûte de plus en plus cher ?

Dans les audits, dans les documents de l'OCDE, dans les déclarations du ministre, la croissance des crédits pour le second degré fait l'objet d'une stigmatisation systématique. Les comparaisons portent sur la période 1991-2004.

C'est oublier que cette période est marquée par des éléments que beaucoup font semblant d'ignorer.

D'abord c'est oublier la revalorisation de la situation des enseignants du second degré obtenue, en particulier, par la lutte en 1989¹ et mise en œuvre progressivement les années suivantes. Vouloir aujourd'hui remettre en cause le montant des crédits destinés au second degré c'est, pour le gouvernement, reprendre ce qui a été accordé aux personnels des collèges et des lycées à la fin des années 90.

Ensuite, c'est oublier que l'âge moyen des enseignants est nettement plus élevé qu'en 1991, et qu'ainsi le coût moyen d'un emploi a augmenté de ce simple fait.

Enfin, c'est oublier que le poids des retraites dans les dépenses pour le second degré ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui 22 % du budget de l'Éducation nationale est consacré au paiement des retraites contre 14 % en 1991.

1. Cette revalorisation contenait la création de l'ISO, la création de la hors-classe (certifiés, agrégés, CPE, professeur de lycée professionnel, PEGC), la diminution des maxima de service des PEGC et des PLP pour les ramener à 18 heures.

Vous avez dit « pas performant » ?

Le second degré a dû progressivement ces 20 dernières années accueillir en lycées et amener au baccalauréat des élèves qui auparavant n'auraient pas obtenu ce diplôme. Le nombre de bacheliers a doublé entre 1985 et 2005. Contrairement à ce que dit notre ministre, tout cela s'est fait avec des moyens sans rapport avec l'extraordinaire bouleversement que cela représentait pour le système éducatif et ses personnels. Ce sont les enseignants des collèges et des lycées qui ont assuré par leur investissement cette démocratisation. Si on prend en compte l'ensemble de la scolarité dans le second degré il fallait, en moyenne, 1,26 professeur pour faire réussir un élève au bac en 1985 contre 0,78 aujourd'hui. Certains pourraient dire, avec le langage technocratique qu'on leur connaît, que la productivité des enseignants a considérablement augmenté !

Audits : adieu à l'École ?

C'est bien parce que nous sommes insatisfaits de nos collègues et lycées que la lecture de ces audits a fini par nous énerver, tant est insupportable cette façon indigente de réfléchir à la complexité de la réussite scolaire et du système éducatif, et cette manière presque systématique de procéder par copier-coller à partir de textes de l'OCDE. Cela montre au passage que la haute fonction publique française ne pense plus beaucoup par elle-même.

Déterminisme

Une vision complètement déterministe dans laquelle il n'y a pas de débats, de choix à faire puisque la voie est tracée par le raisonnement des moyens qui, miracle, conduit à l'efficacité grâce aux stéréotypes préférés du discours dominant (autonomie, flexibilité, pilotage par les chefs et par les « résultats »), sans que les pratiques sociales qui se cachent derrière ces mots ne soient interrogées. Dans ce discours convenu, les énormités se banalisent, par exemple quand le rapport recom-

mande à chaque « partenaire » de sortir de sa posture pour avoir une « réflexion dépassionnée » sur la performance. Fuyons le débat, fuyons les passions, et soumettons-nous à la mécanique de l'économie vue par Bercy. Quel bel adieu à l'École !

Bureaucratisme

Une vision bureaucratique qui lit la réalité à travers ses copier-coller et se dispense d'observer avec attention le changement social, notamment quand il concerne le travail réel des enseignants, dont on affirme qu'il a peu changé depuis deux siècles ! D'ailleurs, pas un seul enseignant n'a été interrogé ! Ils manquaient sans doute de « compétences » pour le faire.

La plupart des arguments utilisés peuvent se retourner. Qu'est ce qui bride l'innovation ? Le cloisonnement disciplinaire, la rigidité des services ? Ou l'absence totale de formation continue (curieusement occultée dans ces audits), l'incapacité à mobiliser les enseignants autrement que

par des injonctions bureaucratiques ? Quel bilan (passionné) les enseignants ont tiré des TPE et comment l'institution s'est totalement désintéressée de cette innovation ? Où est le conservatisme ?

Quant à l'autonomie des établissements, on a du mal à comprendre comment leur mise en concurrence, déjà en cours, est conciliable avec la justice sociale. Il est vrai qu'en commençant par réduire les horaires de STG, on a montré dans quel sens était traitée la question sociale.

Gosplan

Substituer le pilotage par l'évaluation au pilotage par les moyens et par les normes, oui, mais qu'est-ce que l'évaluation sinon une norme qui est fort bureaucratique, surtout lorsque ses critères ne sont discutés par personne ? On pourrait au moins retenir les leçons de la planification soviétique quant à la façon d'atteindre des objectifs par indicateurs, et mettre un peu de démocratie dans tout cela. ■

Cohérences

Le rôle de l'OCDE, vu par l'OCDE

Abondamment citées dans les attendus des deux rapports d'audit, les évaluations de l'OCDE (PISA, Regards sur l'Éducation¹) sont souvent présentées comme indiscutables dans leur pertinence comme dans leurs résultats et commentaires.

Si le professionnalisme de ces enquêtes est certain et fournit d'ailleurs à ce titre des éléments d'analyse intéressants, le choix des critères d'analyse et leur exploitation sont particulièrement orientés. Ils s'imposent pourtant de plus en plus à notre système éducatif sans autre forme de procès.

Dans un récent entretien avec l'agence de presse AEF, Bernard Hugonnier, directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, prenait justement acte de cette évolution : « Longtemps l'OCDE n'a pas eu bonne presse. On l'accusait d'être le temple du libéralisme et de promouvoir des conceptions économiques et libérales qui n'ont pas grand-chose à voir avec le concept d'école républicaine... Mais les ministres ont changé. Une évolution s'est dessinée. Aujourd'hui au ministère, on trouve des gens qui n'ont



plus aucun a priori envers l'OCDE. »

L'aveu a le mérite de la clarté.

Interrogé à propos des récentes réformes entreprises en France dans le domaine éducatif dont l'OCDE pourrait revendiquer la paternité, le directeur adjoint répond :

« La mise en place du socle commun s'inspire indubitablement de l'expérience PISA. La récente réforme de l'éducation prioritaire et la concentration des moyens dans les zones les plus en difficulté vont également dans le bon

sens. Cela va-t-il assez loin ? À mon avis, non. Il faut donner plus d'autonomie aux établissements. Chef d'établissement doit devenir un vrai métier où il faut connaître certes la pédagogie mais aussi être un vrai manager. Les chefs d'établissement doivent pouvoir pénaliser ou récompenser les enseignants, pouvoir les envoyer en formation, jouir d'une véritable autonomie budgétaire. La responsabilisation individuelle est l'avenir. »

© Isiook/Clément Contet

À ceux qui croiraient encore que le socle commun et la loi Fillon sont une pure émanation de la concertation qui a suivi le rapport Thélot,

voilà un cinglant démenti.

On voit bien à la lecture des audits que cette question de « l'autonomie », sans cesse présentée avec le masque d'un apport à la démocratie locale (dont manquent cruellement nos établissements), est outil de management et d'organisation de la méritocratie au service d'une politique ultralibérale. ■

1. Voir notre récent commentaire dans *L'US Mag* du 16 septembre n° 641, page 26.

Les propositions du SNES

Pour une relance ambitieuse du second degré

L'éducation constitue avant tout un investissement indispensable au développement économique, culturel et social ; l'échec scolaire (et l'exclusion sociale qu'il entraîne) coûte beaucoup plus cher qu'une politique de prévention des difficultés face aux apprentissages¹. La baisse des exigences scolaires ne rendra pas le système éducatif plus performant.

À l'opposé d'un socle commun et d'un enseignement à plusieurs vitesses...

Le SNES propose de

- **Définir une culture commune** qui corresponde aux évolutions de la société et aux besoins de tous les élèves ;
- **profiter de l'allongement des scolarités** pour revisiter les contenus d'enseignement afin de laisser à tous les élèves le temps de s'approprier des programmes exigeants, accessibles et mobilisateurs ;
- **maintenir le principe d'un collège qui scolarise tous les élèves de la 6^e à la 3^e**, les comparaisons internationales montrant que les pays organisant le plus longtemps à ce niveau une scolarité commune obtiennent les meilleurs résultats ;
- **garantir une réelle diversification des voies et des séries au niveau des lycées**, diversification qui a contribué à la démocratisation du système éducatif.

Cela suppose

- **D'améliorer la formation initiale et continue des enseignants** qui doivent être mieux armés pour comprendre les difficultés que posent certains apprentissages et mettre en œuvre des modalités pédagogiques adaptées ;
- **de renforcer les équipes pluriprofessionnelles de suivi des élèves**, dans le respect des missions des différents personnels.

Les horaires des élèves ne sont pas trop élevés au collège : en revanche le travail quasi systématique en classe entière et les effectifs souvent trop lourds ne permettent pas à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages, notamment ceux qui sont le plus éloignés de la culture scolaire.

Au lycée général et technologique, il est indispensable de proposer aux élèves des situations d'apprentissage diversifiées à travers des choix qui identifient clairement les parcours (disciplines obligatoires, options, travaux interdisciplinaires).

Nous exigeons, pour chaque niveau d'enseignement

- **Le maintien de grilles nationales hebdomadaires d'enseignement disciplinaire** ;
- **des horaires nationaux par discipline** suffisants ;
- **le maintien de la référence au groupe classe** qui offre un cadre structurant pour les élèves et permet de faire des liens entre les disciplines ;
- **un ancrage disciplinaire des apprentis-**

sages qui, seul, permet de pratiquer une véritable interdisciplinarité ;

- **une part d'enseignement en groupes allégés** ;
- **une réelle diversification des LV** et une généralisation du travail en **groupes allégés**.

Le redoublement est souvent inefficace au collège, trop élevé en Seconde GT. Mais le passage en classe supérieure est tout aussi redoutable en l'absence de mesures alternatives. À l'opposé des PPRE qui risquent très vite de priver les élèves d'une partie des enseignements, **nous proposons** :

- de donner aux équipes pédagogiques les moyens d'organiser, de façon précoce et temporaire, des **dispositifs d'aide au travail personnel et de soutien pour les élèves en difficulté**, sans les priver d'une partie de la culture commune, en visant la complémentarité des approches et des contenus plutôt que la répétition à l'infini dans une ou deux disciplines dites « fondamentales ».

L'évaluation des élèves ne peut se réduire à un portefeuille de compétences (électronique ou pas) qui fait l'impasse sur les connaissances. L'évaluation du système éducatif, et des établissements en particulier, ne peut se résumer à la mesure de quelques taux d'accès à des compétences, mais doit intégrer des dimensions sociales et culturelles.

À ce titre, le SNES exige

- **Que le baccalauréat reste le premier grade universitaire**, élément structurant du système éducatif, organisé en épreuves terminales coefficientées ;
- **que le diplôme national du brevet valide toutes les connaissances et compétences travaillées** dans l'ensemble des disciplines du tronc commun, au lieu de ne porter que sur le seul socle commun.

Une évaluation régulière des performances des élèves et du système éducatif permet de mesurer progrès et faiblesses et d'envisager les évolutions nécessaires, mais **nous refusons toute logique de management centrée sur les résultats des élèves et la contractualisation des moyens**.

Une part d'autonomie des EPLE est nécessaire pour pouvoir adapter les pratiques pédagogiques aux besoins identifiés des élèves, mais cela ne peut se faire que dans le cadre de moyens supplémentaires (au-delà de ceux qui relèvent de la réglementation nationale) sans rogner sur les enseignements obligatoires dus à tous.

Nous demandons

- **Le maintien de critères clairs et objectifs de dotation à tous les niveaux**, qui prennent mieux en compte les effectifs prévisionnels, les structures, les options, mais aussi les caractéristiques sociales du public d'élèves accueilli ;
- **l'intégration statutaire dans les maxima de service du temps consacré à la concertation et à la gestion matérielle des cours** (labos, départements disciplinaires, conseil d'enseignement, interdisciplinarité...) ;
- **une véritable relance de l'éducation prioritaire** sans redéploiement des moyens ni déréglementation pour les élèves de milieux populaires ;
- **le respect de la carte scolaire**.

Il faut permettre aux établissements d'expérimenter, à condition **que l'expérimentation ne soit pas un alibi pour déréglementer les services et les horaires** mais bien une démarche au service d'un projet pédagogique. Toutes les expérimentations ne sont pas transférables ou généralisables telles quelles.

- **La généralisation d'une expérimentation ne peut se concevoir sans réelle évaluation**, et sans que les moyens et les conditions pédagogiques ne soient dégagés pour permettre une généralisation réussie. ■

1. Le SNES demande que 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB) soit consacré à la Dépense Intérieure pour l'Éducation (DIE) et que 7 % du PIB soit consacré au budget de l'Éducation nationale, y compris les formations du supérieur. La DIE inclut toutes les dépenses d'éducation (État, collectivités territoriales, entreprises, ménages).



© Clément Merthin